

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1 / 1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par JEANNE BECART	BECART Jeanne	BECART Jeanne (inélég)
Liste conduite par	LEFEBURE Quentin	
Liste conduite par	BODIN Béatrice	
Liste conduite par	MARI Thierry	MARI Thierry (suppléant)
Liste conduite par	PONY-VIHER Cécile	
Liste conduite par	GUERRA Bruno	
Liste conduite par	BAQUET Charlotte	
Liste conduite par	MONNERET Philippe	
Liste conduite par	DONITEN-LAHAYE Charlotte	
Liste conduite par	VERSPIEREN Régine	
Liste conduite par	OLIVA Catherine	
Liste conduite par	PERRAD Terence	
Liste conduite par	REHSTEINER Sophie	
Liste conduite par	GIRARD Vincent	
Liste conduite par	THOMAS-DURIER Sylvie	
Liste conduite par	EL AHMAR Jihad	
Liste conduite par	ALANIL Solène	
Liste conduite par	GROSKORD Julien	
Liste conduite par	BRAND Emilie	
Liste conduite par	DE OLIVEIRA Jean Louis	
Liste conduite par	BOUATTE Jennifer	
Liste conduite par	BAUVIN Bruno	
Liste conduite par	FERLA Emmanuelle	
Liste conduite par	COYARD Romain	
Liste conduite par YVES MENEL	MENEL Yves	
Liste conduite par	BOSSET Sylvie	
Liste conduite par	BAS Benoît	
Liste conduite par	HERBRETEAU Isabelle	
Liste conduite par	BURSTEIN Yann	
Liste conduite par	DUMONT Agnès	
Liste conduite par	DE POUINS Thierry	
Liste conduite par ISABELLE LE MADEC	LE MADEC Isabelle	
Liste conduite par	HERZOG Philippe	

Fait à Garches

le 24 Mars 2024

Le président,

Les représentants des listes de candidats,

Les membres du bureau,

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

(2) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.